

RÈGLEMENT FINANCIER

Le libre accès au service public de l'enseignement français à l'étranger et au Lycée Victor Hugo dépend du paiement des frais de scolarité dont les montants et les règles sont détaillés dans ce document

LES DIFFÉRENTS FRAIS ET REGLES DE PAIEMENT

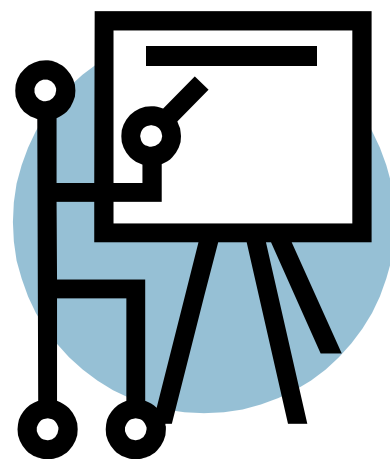
Les différents frais:

- **Frais de 1ère inscription:** ces frais sont réclamés à l'inscription au Lycée pour la première fois, mais ne sont payés qu'une seule fois. Des déductions existent pour les enfants d'anciens élèves et à compter du 2ème enfant inscrit au Lycée.
- **Frais d'inscription annuels:** ces frais sont payés chaque année, soit en une seule fois en juillet, soit en 12 mensualités si la famille opte pour le paiement des frais de scolarité en 12 mois.
- **Frais de scolarité:** les frais de scolarité sont annuels et peuvent être payés en 10 mensualités (de septembre à juin) ou en 12 mensualités (de juillet à juin). Des déductions existent sur ces frais de scolarité: **8%** pour le 3ème enfant d'une même famille, **15%** pour le 4ème enfant d'une même famille.
- **Déduction pour paiement anticipé:** une déduction de **5%** sur les frais de scolarité annuels est appliquée en cas de paiement anticipé de l'année entière.
- **Deux tarifs:** il existe deux tarifs pour les frais de scolarité, un tarif normal et un tarif pour les familles expatriées ou subventionnées par l'employeur.
- **Tarif expatrié:** ce tarif différencié s'applique pour les frais de scolarité mensuels, les frais de première inscription et les frais d'inscription annuels. A l'inscription des enfants, les familles déclarent si elles bénéficient ou non d'une aide de leur employeur. Les personnels expatriés (du Lycée, de l'ambassade,...) ou résidents du Lycée sont considérés comme expatriés.
Ils ne bénéficient d'aucune déduction.

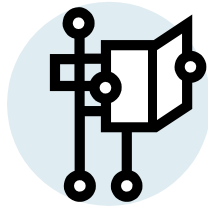
- **Assurance obligatoire:** tous les élèves doivent être assurés. Deux possibilités au choix: soit l'adhésion à l'assurance du collège, soit la remise d'un certificat d'assurance personnelle, pour chaque enfant, valable pour l'année scolaire.
- **Matériel:** pour chaque niveau, une participation aux frais d'achat du matériel est demandée aux familles pour l'année. Les livres et oeuvres littéraires des classes élémentaires (CP à CM2), du collège (6ème à 3ème) et de la classe de Seconde, sont en location.
- **Adhésion à l'association des parents d'élèves:** l'adhésion est incluse dans les frais de scolarité. Elle représente 5 USD par enfant et par mois.
- **Voyages scolaires, piscine:** une participation des familles est demandée pour chaque voyage scolaire (en fonction des frais générés). La participation à l'activité piscine est désormais intégrée aux frais de scolarité mensuels.
- **Bibliothèque:** les manuels scolaires et les ouvrages de la bibliothèque sont prêtés aux élèves qui doivent en prendre soin et respecter le règlement du prêt. En cas de détérioration des ouvrages, il sera demandé aux familles de payer le remplacement desdits ouvrages. Il en est de même en cas de casse du matériel de l'école.

Règles de paiement

- En inscrivant leurs enfants au Lycée, les familles s'engagent à respecter les règles financières de l'école. Ils doivent signer un engagement formel.
- L'inscription d'un enfant n'est définitive qu'après la décision administrative



*Document
à lire
attentivement !*



PRIMAIRE

Nouvelle inscription:

- 530 USD
- 556 USD pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Réductions:

- 436 USD (par enfant) à compter du 2ème enfant inscrit
- 305 USD pour les enfants d'anciens élèves.

Frais annuels d'inscription:

- 380 USD par enfant
- 402 USD pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Les frais d'inscription sont à payer au moment de l'inscription

Mensualités:

Cycle 2 : CP, CE1, CE2

- 322 USD (sur 10 mois)
- 392 USD pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Cycle 3: CMI, CM2

- 326 USD (sur 10 mois)
- 392 USD pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Déductions sur les frais de scolarité:

- 8% pour le 3ème enfant d'une même famille
- 15% pour le 4ème enfant d'une même famille
- 5% sur l'ensemble des écolages en cas de paiement anticipé de l'année scolaire entière

Matériel: 90 USD pour Cycle 2: CP, CE1 et CE2
100 USD pour Cycle 3: CMI et CM2

MATERNELLE

Nouvelle inscription:

- 530 USD
- 556 USD pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Réductions:

- 436 USD (par enfant) à compter du 2ème enfant inscrit
- 305 USD pour les enfants d'anciens élèves.

Frais annuels d'inscription:

- 138 USD par enfant
- 147 USD pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Les frais d'inscription sont à payer au moment de l'inscription

Mensualités:

- 256 USD
- 324 USD pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Déductions sur les frais de scolarité:

- 8% pour le 3ème enfant d'une même famille
- 15% pour le 4ème enfant d'une même famille
- 5% sur en cas de paiement anticipé de l'année scolaire entière

Matériel: 30 USD

Assurance obligatoire: 25 USD (ou remise d'un certificat d'assurance par enfant, valable pour l'année scolaire)

EVOLUTION ET MODIFICATION DES TARIFS

L'augmentation des tarifs scolaires pour 2016-2017 n'est que de 5% sur les frais de Première inscription et les frais annuels d'inscription. Les autres tarifs ne sont pas augmentés, contrairement aux années antérieures où la hausse a été constante et parfois importante.

Les tarifs sont restructurés (cf tableau comparatif) de la manière suivante:

- les tarifs demandés pour le matériel scolaire sont réduits à la part individuelle du matériel fourni, la part plus collective (sport, sciences, arts, BCD...) est intégrée aux mensualités
- Le coût de la piscine (60 usd) est intégré dans les mensualités et étalé sur l'année.

La comparaison avec les frais 2015-2016, calculés sur l'ensemble de l'année, montre la stabilité des tarifs.

	2015-2016				2016-2017			
	FS	P	Mat	Total	FS	P	Mat	Total
Maternelle	2360	60	170	2590	2560	0	30	2590
Primaire Cycle 2	3080	60	168	3308	3220	0	90	3310
Primaire Cycle 3	3080	60	220	3360	3260	0	100	3360
Collège	3360	60	285	3705	3580	0	125	3705
Lycée 2nde	3360		285	3645	3520		125	3645
Lycée ens. direct	3360		285	3645	3520		125	3645
Lycée CNED	3360		110	3470	3410		60	3470

FRAIS D'EXAMEN

Ils sont payables à l'inscription:

- **Classe de 3ème:** Brevet (DNB): 30 usd
- **Classes de Premières et Terminales:**
Baccalauréat: 250 usd (droits d'examen)

Ces frais couvrent les dépenses d'inscription, frais de dossiers, diplômes et coûts d'organisation de l'examen.

A cela s'ajoutent les frais de voyage au Salvador pour le passage des épreuves du Baccalauréat en juin. Le coût est calculé ultérieurement en fonction des conditions du voyage et la participation des familles est demandée avant le départ, en fonction de l'hébergement choisi (hôtel ou familles).



COLLÈGE

Nouvelle inscription:

- **530 USD**
- **556 USD** pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Réductions:

- **436 USD** (par enfant) à compter du 2ème enfant inscrit
- **305 USD** pour les enfants d'anciens élèves.

Frais annuels d'inscription:

- **380 USD** par enfant
- **402 USD** pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Les frais d'inscription sont à payer au moment de l'inscription

Mensualités:

- **358 USD** (sur 10 mois)
- **400 USD** pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Déductions sur les frais de scolarité:

- **8%** pour le 3ème enfant d'une même famille
- **15%** pour le 4ème enfant d'une même famille
- **5%** sur l'ensemble des écolages en cas de paiement anticipé de l'année scolaire entière

Matériel: 125 USD

Assurance obligatoire: 25 USD (ou remise d'un certificat d'assurance par enfant, valable pour l'année scolaire)

LYCÉE POUR TOUS

Nouvelle inscription:

- **530 USD**
- **556 USD** pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Réductions:

- **436 USD** par enfant) à compter du 2ème enfant inscrit
- **305 USD** pour les enfants d'anciens élèves.

Frais annuels d'inscription:

- **380 USD** par enfant
- **402 USD** pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Les frais d'inscription sont à payer au moment de l'inscription

Assurance obligatoire: 25 USD (ou remise d'un certificat d'assurance par enfant, valable pour l'année scolaire)

SELON LES CLASSES

Seconde, Première S et Terminale S:

Mensualités (sur 10 mois) :

- **352 USD**
- **396 USD** pour expatriés et subventionnés par l'employeur

Déductions sur les frais de scolarité:

- **8%** pour le 3ème enfant d'une même famille
- **15%** pour le 4ème enfant d'une même famille
- **5%** sur l'ensemble des écolages en cas de paiement anticipé de l'année scolaire entière

Matériel : 125 USD

CNED (1ère ES/L et Terminales ES/L)

Mensualités (sur 10 mois) :

- **341 USD**
- **384 USD** pour expatriés et subventionnés par l'employeur

(Mêmes déductions que pour les autres catégories d'élèves)

Matériel: 60 USD

Inscription CNED: payable à l'inscription
papier: **995p (1120 usd)** - numérique: **709p (797 usd)**

Frais d'envoi: 68 USD



**LYCÉE FRANCO-NICARAGUAYEN
VICTOR HUGO**

Reparto Belmonte
Del antiguo Hospital Velez Paiz
3c al este, 1/2c al sur
MANAGUA

Teléfono: (505) 2265-2410
Correo: direccion@cnf.edu.ni

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Les paiements sont à affectuer à l'ordre de "COLEGIO NICARAGUENSE FRANCES"
- Pour des raisons de sécurité, les paiements en espèces au Lycée ne sont plus acceptés.
- Afin de faciliter le processus, nous vous demandons d'effectuer vos paiements **UNIQUEMENT** auprès des 3 banques ci-dessous.
- Toute commission sur virement devra être assumée par la famille.
- Vous avez également la possibilité d'émettre un chèque en euros à l'ordre du LYCEE FRANCO-NICARAGUAYEN VICTOR HUGO, ou d'effectuer un virement sur notre compte en France (demander le RIB au Secrétariat).

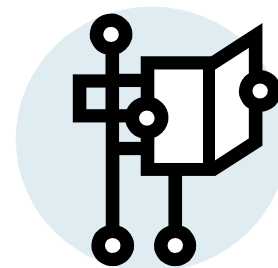
BANCO DE FINANZAS (BDF)		BANCO DE AMERICA CENTRAL (BAC)		CITY BANK et BAC
Compte cordobas	102-000779-2	Compte cordobas	010-02052-7	Débit automatique
Compte dollars	103-000418-0	Compte dollars	010-02053-5	Remplir la fiche au lycée

SUITE PAGE I - REGLES DE PAIEMENT

d'admission ET le paiement des frais de première inscription, des frais d'inscription, d'assurance...

- Tout mois commencé est dû.
- La mensualité correspondant aux frais de scolarité (ainsi que les autres contributions correspondant au mois qui commence) doit être payée avant le 5 du mois.
- En cas de retard, des pénalités sont appliquées, dès le premier mois. Les pénalités sont calculées de la manière suivante: +5% du montant dû après le 10 du mois, + 5% à la fin du mois, si le montant n'a pas été réglé entretemps.
- Les enfants dont les familles n'auront pas réglé les sommes dues ne pourront être acceptés en classe au debut du mois suivant. Les bulletins de notes (bulletins trimestriels, livrets scolaires, certificat de passage en classe supérieure,...) seront retenus jusqu'à règlement de la dette.
- En cas de départ d'un élève en cours d'année, les frais de première inscription, d'inscription annuelle, d'assurance et de matériel ne sont pas remboursables. Seule la part des mensualités éventuellement payées d'avance peut être remboursée au prorata du temps restant .
- En cas d'arrivée en cours d'année, les frais d'inscription annuels et les mensualités seront

calculées au prorata des mois restant jusqu'à la fin de l'année. Les frais de première inscription, d'assurance et de matériel sont à payer en totalité (pour l'année entière).



*Document à lire
attentivement !*

Je m'engage à respecter le règlement financier ci-dessus détaillé.

A Managua, le

signature